



VBSA
ASED
ASIR



Inscription à l'examen professionnel 2023 Spécialiste pour installations de traitement des déchets

Dates de l'examen : ¹⁾

Epreuve écrite : **4 septembre 2023 à Lenzburg** (toute la journée)

Epreuve orale / pratique : **5 au 7 septembre 2023 à Lenzburg** (l'un de ces jours)

Prix de l'examen : CHF 2000.-- (L'assurance et la restauration sont de la responsabilité des participants.)

Nom de famille / prénom :
(selon la carte d'identité)

Adresse privée :
.....
.....

Téléphone privé :

Courriel personnel :

Date de naissance :

Ville d'origine / canton :

Nationalité :

Numéro AVS :

Profession actuelle :

Profession apprise :

Employeur avec adresse :

.....

.....

.....

Téléphone entreprise :

Adresse de facturation :

.....

.....

.....

Remarques :

.....



VBSA
ASED
ASIR



Admission à l'examen :

Sont admises à l'examen professionnel, les personnes remplissant les conditions selon le chiffre 3.3.1 du règlement de l'examen professionnel « spécialiste pour installations de traitement des déchets ».

Sont admis à l'examen :

- Les recycleurs qui peuvent justifier d'une expérience professionnelle de deux ans au moins dans une installation de traitement des déchets ;
- Les candidats titulaires d'un certificat de capacité reconnu au niveau fédéral, d'un diplôme d'une école de commerce reconnue par l'État ou d'une maturité gymnasiale ou de tout titre équivalent et qui peuvent justifier d'une expérience professionnelle de trois ans au moins dans une installation de traitement des déchets ;
- Les candidats qui peuvent justifier d'une expérience professionnelle de cinq ans au moins, dont trois ans dans une installation de traitement des déchets.

Les personnes réussissant l'examen sont autorisées à porter le titre de « spécialiste pour installations de traitement des déchets avec brevet fédéral » reconnu par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI.

Lieu / date :

Signature :

A joindre à l'inscription :

- Un résumé de la formation et de la pratique professionnelle antérieure ;
- Une copie des attestations et certificats de travail requis pour l'admission ;
- Une copie d'une carte d'identité officielle avec photo.

L'inscription n'est pas valable sans les documents susmentionnés et si le formulaire n'est pas rempli entièrement !

Délai d'inscription : 30 avril 2023 (date du cachet de la poste)

Veillez envoyer l'inscription complète par courrier à l'adresse suivante :

AFSIT - Association pour la formation de spécialistes
pour installations de traitement des déchets
c/o Umtec Technologie AG
Eichtalstrasse 54
8634 Hombrechtikon

Notes :

- 1) L'examen se compose de deux épreuves écrites (120 min et 150 min), d'une épreuve orale (45 min) et d'une épreuve pratique (45 min). Vous serez informé des dates exactes de l'examen huit semaines auparavant.